

05 NOVEMBRE 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 05 novembre 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
MARCEL DION

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2001-11-484 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 NOVEMBRE 2001

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2001-11-485 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE 15 OCTOBRE 2001

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2001-11-486 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2001

05 NOVEMBRE 2001

- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2001
- 2001-11-487 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 OCTOBRE 2001
- N. M. 3.4 DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2001 ET DÉPÔT DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2001-11-488 4.1 DÉJEUNER LORS DE LA VISITE DU D^R ANDREW MICHAEL COHILL
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2001-11-489 7.1 CAHIER SPÉCIAL DE LA VOIX DE L'EST CONSACRÉ À BROMONT
- 2001-11-490 7.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DU CLD DE LA HAUTE-YAMASKA
- 2001-11-491 7.3 MÉMOIRE DÉPOSÉ AU COMITÉ D'ANALYSE SUR LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
- 2001-11-492 7.4 OFFRE D'ACHAT DU LOT 513-6-1-21 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM, FAITE PAR MONSIEUR MICHEL FORTIN
- 2001-11-493 7.5 ANNULATION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE BROMONT
- 2001-11-494 7.6 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2001
- 2001-11-495 7.7 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2001
- 2001-11-496 7.8 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS – EXERCICE FINANCIER 2001

05 NOVEMBRE 2001

| | | |
|-------------|------|--|
| 2001-11-497 | 7.9 | RECOUVREMENT DE TAXES – AXEL J. SEC |
| 2001-11-498 | 7.10 | CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS – EXERCICE FINANCIER 2002 |
| 2001-11-499 | 7.11 | RÉTROCESSION DES PARTIES DE LOT 63 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT AINSI QUE DES PARTIES DE LOTS 98 ET 99 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME PAR LES ENTREPRISES DAIGLE INTERNATIONALES INC. À LA VILLE DE BROMONT |
| 2001-11-500 | 7.12 | ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC ET SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE D'AQUEDUC ET DE DROIT DE PASSAGE, LOTS 423-12 ET 423-14 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM |
| 2001-11-501 | 7.13 | ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN RUE « JACQUES MARTIN » ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-09-418 |
| 2001-11-502 | 7.14 | ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE SOULANGES ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-09-418 |
| 2001-11-503 | 7.15 | ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DU SULFATE D'ALUMINIUM – EXERCICE FINANCIER 2002 |
| 2001-11-504 | 7.16 | ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHAUX ÉTEINTE – EXERCICE FINANCIER 2002 |
| 2001-11-505 | 7.17 | ADJUDICATION DU CONTRAT DE CHLORE LIQUIDE – EXERCICE FINANCIER 2002 |
| 2001-11-506 | 7.18 | ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS PUBLICS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX |
| 2001-11-507 | 7.19 | DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT D’AFFICHAGE |
| 2001-11-508 | 7.20 | PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE |
| 2001-11-509 | 7.21 | ROUTE VERTE : QUOTE PART DE LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT AU COÛT D’INGÉNIERIE |
| 2001-11-510 | 7.22 | ENTENTE CONCERNANT LE PRO-SHOP DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL |
| 2001-11-511 | 7.23 | LA FÊTE DU CHOCOLAT DE BROMONT : PRÊT DE LOCAL |
| N. M. | 7.24 | DÉROGATION À L’ARTICLE 1.5.1.2 DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 840-2000 |

05 NOVEMBRE 2001

- 2001-11-512 7.25 PROGRAMME DE SUBVENTION D'ACHAT DE DOCUMENTS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
- 2001-11-513 7.26 OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE D'APPUI FINANCIER
- 2001-11-514 7.27 CESSION DE DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE À « LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC. »

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2001-11-515 8.1 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN, SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 2001-11-516 8.2 EMBAUCHE D'UN SPÉCIALISTE DE TAICHI
- 2001-11-517 8.3 CHANGEMENT D'ÉCHELON SALARIAL
- 2001-11-518 8.4 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE POUR EFFECTUER LE NETTOYAGE DES BASSINS DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 OCTOBRE 2001
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS
- N. M. 9.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST

10. VARIA

- 2001-11-519 10.1 DEMANDE D'AMENDEMENT AUX NORMES DE LOTISSEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

- N. N. **11. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

05 NOVEMBRE 2001

2001-11-520 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2001-11-484

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 NOVEMBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.24 est retiré de l'ordre du jour.
- Le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

10.1 DEMANDE D'AMENDEMENT AUX NORMES DE
 LOTISSEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
 LA HAUTE-YAMASKA

- le sujet numéro 9.3 aurait dû se lire de la façon suivante :

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES
DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES
CANTONS DE L'EST TENUES LES 21 JUIN, 16
AOÛT ET 20 SEPTEMBRE 2001

ADOPTÉ

2001-11-485

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 OCTOBRE 2001**

05 NOVEMBRE 2001

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 15 octobre 2001.

ADOPTÉ

2001-11-486

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'OCTOBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2001 au montant de **SEPT CENT TRENTE-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE ET UNE CENTS (732 432,51 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'OCTOBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'octobre 2001. Le montant des permis émis durant le mois d'octobre 2001 se chiffre à **UN MILLION CINQUANTE-HUIT MILLE DOLLARS (1 058 000 \$)**.

05 NOVEMBRE 2001

2001–11–487

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
17 OCTOBRE 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 octobre 2001.

ADOPTÉ

N. M.

**DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE,
EXERCICE FINANCIER 2001 ET DÉPÔT LA LISTE DES CONTRATS
DE PLUS DE 25 000 \$**

Madame Pauline Quinlan, mairesse lit et dépose son exposé sur la situation financière de la Ville de Bromont, exercice financier 2001 et dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

2001–11–488

**DÉJEUNER LORS DE LA VISITE DE MONSIEUR ANDREW
MICHAEL COHILL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE CENTS DOLLARS (400 \$)** somme représentant l'achat de 40 billets pour assister au déjeuner lors de la visite du D^R Andrew Michael Cohill le 20 novembre 2001.

ADOPTÉ

05 NOVEMBRE 2001

2001–11–489

CAHIER SPÉCIAL DE LA VOIX DE L'EST CONSACRÉ À BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SEPT CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (745,00 \$)**, taxes applicable en sus, à La Voix de l'Est, somme représentant la publication d'une publicité dans le cahier spécial « Bromont ».

ADOPTÉ

2001–11–490

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DU
COMITÉ DIRECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DU CLD DE LA
HAUTE-YAMASKA**

ADOPTÉ

2001–11–491

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU COMITÉ D'ANALYSE SUR LES
MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

05 NOVEMBRE 2001

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE ET UNE CENTS (255, 61 \$)**, taxes

applicables incluses, au Canton de Granby, somme représentant la quote part de la Ville de Bromont relativement au mémoire conjoint déposé au comité d'analyse sur les MRC le 12 septembre 2001

ADOPTÉ

2001-11-492

OFFRE D'ACHAT DU LOT 513-6-1-21 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM, FAITE PAR MONSIEUR MICHEL FORTIN

ATTENDU l'offre d'achat du lot 513-6-1-21 du cadastre officiel du Canton de Farnham, faite par Monsieur Michel Fortin ;

ATTENDU QUE ledit lot cadastré rue est en fait le prolongement de la rue des Aulnes ;

ATTENDU QU'en outre, ledit lot est situé à l'intérieur de la zone agricole de la municipalité et est protégé en vertu de la Loi de protection du territoire et des activités agricoles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil ne peut vendre le lot 513-6-1-21 à Monsieur Michel Fortin compte tenu du zonage agricole et que ledit lot est réservé pour prolonger la rue des Aulnes

ADOPTÉ

2001-11-493

ANNULATION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE BROMONT

ATTENDU la résolution 2001-02-043 intitulée "Attribution des subventions municipales aux organismes, année 2001" ;

05 NOVEMBRE 2001

ATTENDU la lettre de l'Association des pompiers de Bromont datée du 16 octobre 2001 ;

ATTENDU que, suite au succès du souper aux homards organisé par l'Association des pompiers de Bromont, le 26 mai dernier, l'Association demande de ne pas donner suite à leur demande de subvention pour l'année 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la subvention de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** à l'Association des pompiers de Bromont pour l'année 2001.

ADOPTÉ

2001-11-494

ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2001

ATTENDU les résolutions numéros 2001-01-012, 2001-04-154, 2001-05-212, 2001-06-267;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

| SERVICE | DESCRIPTIO N | \$ PRÉVUS | \$ DÉPENSÉ | ÉCART |
|-----------------|--------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Administration | Logiciels de la dette | 4 052.42 \$ | 2 664.61 \$ | (1 387.81\$) |
| Travaux publics | Feu circulation Pierre-Laporte | 58 671.00 \$ | 71 000.00 \$ | 12 329.00 \$ |
| Travaux publics | Chloration aux réservoirs | 11 329.00 \$ | 0 | (11 329.00 \$) |
| Urbanisme | Signalisation directionnelle | 75 000 .00 \$ | 0 | (75 000.00 \$) |
| Loisirs | Toit aréna | 156 578.83 \$ | 149 342.94 \$ | (7 235.89 \$) |
| | | | | |
| | | | TOTAL : | (82 623.70 \$) |

05 NOVEMBRE 2001

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **QUATRE VINGT-QUATORZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (94 952.70 \$)**.

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **DOUZE MILLE TROIS CENT VINGT-NEUF DOLLARS (12 329.00 \$)** pour financer les écarts excédentaires de certains achats prévus et que la dite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

2001-11-495

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE SURPLUS –
EXERCICE FINANCIER 2001**

ATTENDU les résolutions numéros 2001-01-011, 2001-04-153, 2001-05-211, 2001-06-266 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

| SERVICE | DESCRIPTION | \$ PRÉVUS | \$ DÉPENSÉ | ÉCART |
|-----------------|---------------------------------------|------------------|-------------------|----------------|
| Travaux publics | Feu circulation Pierre-Laporte | 69 376.00 \$ | 71 000.00 \$ | 1 624.00 \$ |
| Travaux publics | Chloration aux réservoirs | 1624.00 \$ | 0 | (1 624.00 \$) |
| Développement | Centre d'information économique | 70 561.60 \$ | 44 561.07 \$ | (26 000.53 \$) |
| Travaux publics | Étude et travaux de pavage | 128 999.47 \$ | 155 000.00 \$ | 26 000.53 \$ |
| | | | TOTAL : | 0 |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la somme de **VINGT-SEPT MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (27 624.53 \$)** à même le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations.

05 NOVEMBRE 2001

D'autoriser la trésorière à financer les dépenses en immobilisations à même le surplus pour une somme de **VINGT-SEPT MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (27 624.53 \$)**.

ADOPTÉ

2001-11-496

ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DES PARCS – EXERCICE FINANCIER 2001

ATTENDU la résolution numéro 2001-01-013 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés :

| SERVICES | DESCRIPTION | \$ PRÉVUS | \$ DÉPENSÉ | ÉCART |
|-----------------|-----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Loisirs | Basket-ball extérieur | 3 000 \$ | 0 | (3000 \$) |
| Loisirs | Terrain de soccer | 2 000 \$ | 0 | (2 000 \$) |
| | | | TOTAL : | (5 000 \$) |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds des parcs pour un montant de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)**.

ADOPTÉ

2001-11-497

RECOUVREMENT DE TAXES – AXEL J. SEC

ATTENDU le mandat accordé à M^e Yvon Robichaud pour le recouvrement des taxes foncières et d'affaires de Axel J Sec (résolution 2001-05-252) ;

05 NOVEMBRE 2001

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Bromont et Axel J. Sec concernant le paiement des taxes dues ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à M^c Yvon Robichaud de suspendre ces procédures de recouvrements.

ADOPTÉ

2001-11-498

CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS – EXERCICE FINANCIER 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels avec la firme Cognicase pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, le total des coûts mensuels étant de **MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF DOLLARS ET DIX SEPT CENTS (1 289.17 \$)** taxes en sus.

D'accepter l'addenda au contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2001 pour un montant total de **QUATRE DOLLARS (4,00 \$)**, taxes en sus.

QUE les addenda et annexes fassent partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Madame Danielle Rioux à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont le contrat, les addenda et les annexes.

ADOPTÉ

2001-11-499

RÉTROCESSION DES PARTIES DE LOTS 63 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT AINSI QUE DES PARTIES DE LOTS 98 ET 99 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME PAR LES ENTREPRISES DAIGLE INTERNATIONALES INC. À LA VILLE DE BROMONT

05 NOVEMBRE 2001

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de rétrocession par Les Entreprises Daigle internationales à la Ville de Bromont, des parties de lots 63 du cadastre de Bromont ainsi que des parties, 98 et 99 du cadastre officiel du Canton de Brome, parties de lots localisées sur la rue du Pacifique

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur Rémi Lafrenière pour négocier avec Les Entreprises Daigle internationales les modalités de rétrocession à la Ville de Bromont des parties de lots ci-haut énumérées.

ADOPTÉ

N. M.

Monsieur le conseiller MARCEL DION se retire après avoir divulgué des intérêts pécuniaires possibles relativement au sujet numéro 7.12 de l'ordre du jour.

2001-11-500

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC ET SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE D'AQUEDUC ET DE DROIT DE PASSAGE, LOTS 423-12 ET 423-14 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM

ATTENDU QU'il existe une conduite d'aqueduc sur le lot 423-12 desservant le développement de la rue Magenta ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire que ladite conduite d'aqueduc lui soit cédée ainsi qu'une servitude permettant l'entretien, la réparation et la reconstruction de ladite conduite ainsi que le droit de passage pour divers entretiens requis dans le temps ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN M MASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

05 NOVEMBRE 2001

QUE le promoteur, Ferme Diondale Inc., cède à la Ville la conduite maîtresse située sur le lot 423-12 du cadastre du Canton de Farnham.

QUE le promoteur cède à la Ville une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et de droit de passage sur le lot 423-12 du cadastre du Canton de Farnham ainsi que sur la partie de lot 423-14, partie de lot décrit dans la description technique, minute 1729, dossier A814, de Monsieur André Scott, arpenteur géomètre.

QUE le montant à déboursier pour ces acquisitions par la Ville soit de **UN DOLLAR (1,00 \$)**.

QUE la Ville mandate Madame Hélène Goyette, notaire pour finaliser la transaction.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de servitude.

ADOPTÉ

N. M.

Monsieur le conseiller MARCEL DION réintègre son siège.

2001-11-501

**ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN RUE « JACQUES MARTIN »
ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-09-418**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procède à des opérations d'entretien de son réseau routier à longueur d'année ;

ATTENDU QUE la rue « Jacques Martin » est accessible par la rue Shefford en traversant des terrains qui appartiennent à Les Entreprises Midy ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite acquérir les parcelles de terrain nécessaires pour compléter le réseau routier de cette rue ;

ATTENDU QUE le propriétaire de ces parcelles de terrains désire les céder à la Ville afin de régulariser la situation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

05 NOVEMBRE 2001

D'annuler la résolution numéro 2001-09-418.

QUE la Ville de Bromont acquière, pour la somme de **UN DOLLAR (1,00 \$)** les parcelles de terrains nécessaires pour compléter le réseau routier de la rue « Jacques Martin », lots P-923 (212,5 m²), P-924 (406,7 m²) et P-925 (407,0 m²).

DE procéder aux opérations d'arpentage, sous la supervision de Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, afin de permettre l'acquisition desdites parcelles de terrain.

DE mandater Madame Johanne Désourdy, notaire, pour procéder à la rédaction des contrats d'achat desdites parcelles de terrains.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'achat desdites parcelles de terrains.

ADOPTÉ

2001-11-502

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE SOULANGES ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-09-418

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procède à des opérations d'entretien de son réseau routier à longueur d'année ;

ATTENDU QUE la rue de Soulanges se termine par un rond point qui est situé sur un terrain appartenant au Domaine Soulanges, société en nom collectif ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite acquérir la parcelle de terrain nécessaire pour compléter le réseau routier de cette rue ;

ATTENDU QUE le propriétaire de cette parcelle de terrain désire la céder à la Ville afin de régulariser la situation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler la résolution numéro 2001-09-418.

QUE la Ville de Bromont acquière, pour la somme de **UN DOLLAR (1,00 \$)** la parcelle de terrain nécessaire pour compléter le réseau routier de la rue de Soulanges, lot 529 (907,2 m²).

05 NOVEMBRE 2001

DE procéder aux opérations d'arpentage, sous la supervision de Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, afin de permettre l'acquisition desdites parcelles de terrain.

DE mandater Madame Christiane Dussault, notaire, pour procéder à la rédaction du contrat d'achat de ladite parcelle de terrains.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'achat de ladite parcelle de terrain.

ADOPTÉ

2001-11-503

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DU SULFATE D'ALUMINIUM – EXERCICE FINANCIER 2002

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 29 octobre 2001, à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE | PRIX /TONNE MÉTRIQUE (Taxes en sus) |
|-------------------------------|--|
| Général chimical | 267,75 \$ |
| Eaglebrook Inc. | 256,00 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de sulfate d'aluminium, pour l'année 2002, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Eaglebrook Inc. du Canada, pour le prix soumis.

ADOPTÉ

05 NOVEMBRE 2001

2001-11-504

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHAUX
ÉTEINTE – EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 29 octobre 2001, à 14 heures, la soumission suivante a été reçue :

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE | PRIX /TONNE MÉTRIQUE (Taxes en sus) |
|-------------------------------|--|
| Graymont Inc. | 235,84 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de chaux éteinte, pour l'année 2002, au seul soumissionnaire, conforme, soit la firme Graymont inc., pour le prix soumis.

ADOPTÉ

2001-11-505

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE CHLORE LIQUIDE – EXERCICE
FINANCIER 2002**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 29 octobre 2001, à 14 heures, la soumission suivante a été reçue :

| NOM DU SOUMISSIONNAIRE | PRIX /KILOGRAME (Taxes en sus) |
|-------------------------------|---|
| Brenntag Canada inc. | 2,00 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
05 NOVEMBRE 2001

D'adjuger le contrat de fourniture de Chlore liquide, pour l'année 2002, au seul soumissionnaire, conforme, soit la firme Brenntag Canada Inc, pour le prix soumis.

ADOPTÉ

2001-11-506

ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS PUBLICS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

| Site | Lieu | Les entreprises André Racicot | Les Serres Russell et frères | Entreprise Gagné et Fils | Bromont Terrasse |
|------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------|------------------|
| 1 | Hôtel de ville | - | 7 821.70 \$ | - | 9 130.11 \$ |
| 2 | Poste de police | - | 2 415.53 \$ | - | 2 872.75 \$ |
| 3 | Usine de filtration | - | 1 840.40 \$ | - | 2 300.50 \$ |
| 4 | Aréna | 4 599.84 \$ | 3 795.83 \$ | - | - |
| 5 | Vidéo | 919.04 \$ | 690.15 \$ | - | - |
| 6 | Centre communautaire | 4 831.05 \$ | 3 680.80 \$ | - | - |
| 7 | Église St-François Xavier | - | 2 645.58 \$ | - | 3 278.21 \$ |
| 8 | La chantignole | 3 220.70 \$ | 2 530.55 \$ | - | - |
| 9 | Caserne #3 | - | 1 725.38 \$ | - | - |
| 10 | Caserne #2 | - | 1 725.38 \$ | - | - |
| 11 | Église St-Vincent Ferrier | - | 1 955.43 \$ | - | - |
| 12 | Trottoir Adamsville | - | 10 927.38 \$ | 12 652.75 \$ | - |
| 13 | Centre d'information | - | 2 300.50 \$ | - | 3 278.21 \$ |
| | Lot A(1,2,13) | - | 12 537.73 \$ | - | 15 281.07 \$ |
| | Lot B(4,5,6,7,8) | - | 13 342.91 \$ | - | - |
| | Lot C (9,10,11) | - | 5 406.79 \$ | 6 004.31 \$ | - |

ATTENDU QUE la Ville a réalisé un nouvel appel d'offres pour le déneigement de ses différents stationnements et que ledit appel d'offre est valable pour l'hiver 2001-2002 ;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants ;

ATTENDU QUE la firme Les Serres Russell et frères n'est pas conforme relativement au déneigement des trottoirs du secteur d'Adamsville, en ce qui concerne le véhicule utilisé pour effectuer le déneigement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger les contrats de déneigement aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des emplacements, soit :

- pour les sites 1 à 11 inclusivement et le site 13, à la firme Les Serres Russell et frères INC., pour un montant de **TRENTE-TROIS MILLE CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET VINGT-TROIS CENTS (33 127.23 \$)**, taxes incluses.

05 NOVEMBRE 2001

- pour le site 12 au soumissionnaire, à la firme Les entreprises Gagné et Fils, pour un montant de **DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE QUINZE CENTS (12 652.75 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2001-11-507

DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT D’AFFICHAGE

ATTENDU QUE la municipalité procède actuellement à la refonte de son règlement d’affichage ;

ATTENDU QU’une proposition est à l’étude pour modifier la superficie d’affichage permise pour les enseignes sur poteaux installées sur les propriétés longeant le boulevard de Bromont, la route Pierre-Laporte, le boulevard de l’Aéroport et la route 139, et permettre une superficie de 7 m² ;

ATTENDU QUE les procédures d’adoption du nouveau règlement d’affichage sont prévues pour l’année 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser l’installation d’une enseigne en bois ou simili bois sur poteaux d’une superficie maximum de 7 m², sur la propriété de La Rose au bois, route 139.

QUE cette autorisation demeure conditionnelle à l’adoption et la mise en vigueur de la nouvelle réglementation.

QU’aucun droit acquis ne pourra être invoqué advenant une situation dérogatoire à une réglementation plus restrictive dans la nouvelle réglementation à laquelle le propriétaire de la Rose au bois devra se conformer.

ADOPTÉ

2001-11-508

PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE

05 NOVEMBRE 2001

ATTENDU le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue pour permettre à Résidences du Vieux Village de Bromont inc de prolonger les services municipaux sur la rue des Patriotes en direction du chemin Compton ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant le projet de développement des Résidences du Vieux Village de Bromont inc sur la rue des Patriotes.

ADOPTÉ

2001-11-509

ROUTE VERTE : QUOTE PART DE LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT AU COÛT D'INGÉNIERIE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$)** à la Corporation de développement économique de Sutton, somme représentant la quote part de la Ville de Bromont pour la réalisation d'une étude d'ingénierie relative à la route verte.

ADOPTÉ

2001-11-510

ENTENTE CONCERNANT LE PRO-SHOP DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

05 NOVEMBRE 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE signer un contrat entre la Ville de Bromont et l'organisme « L'Avalanche AA Yamaska » pour la location du Pro-shop du Centre sportif et culturel de Bromont pour la période du 6 novembre 2001 au 6 juin 2002, pour un montant de **UN DOLLAR (1,00 \$)**.

ADOPTÉ

2001-11-511

LA FÊTE DU CHOCOLAT DE BROMONT : PRÊT DE LOCAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de prêter un local (S-28) situé au Centre communautaire du 40, chemin Compton, à l'organisme « La Fête Internationale du Chocolat » pour la période débutant le 6 novembre 2001 et se terminant au plus tard le 14 juin 2002.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉROGATION À L'ARTICLE 1.5.1.2 DU RÈGLEMENT DE
TARIFICATION NUMÉRO 840-2000**

Le sujet numéro 7.24 est retiré de l'ordre du jour.

2001-11-513

**PROGRAMME DE SUBVENTION D'ACHAT DE DOCUMENTS DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

05 NOVEMBRE 2001

ATTENDU QUE la Ville de Bromont vient d'apprendre la coupure de 11% faite par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans son programme de « Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » ;

Attendu l'engagement du ministère de la Culture et des communications du Québec, à soutenir le développement des collections dans les bibliothèques publiques lors de l'adoption de la politique du livre et de la lecture et ce, jusqu'en 2001 inclusivement ;

ATTENDU QUE ce programme de subvention nous aide à combler le retard que nous avons face aux bibliothèques canadiennes ;

ATTENDU la difficulté de combler le manque à gagner de 11% que représente cette coupure en fin d'année financière ;

ATTENDU QUE l'investissement des villes a doublé au cours des 15 dernières années alors que la part du ministère de la Culture et des Communications du Québec, est demeurée la même ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la ville de Bromont demande au ministère de la Culture et des communications du Québec :

DE maintenir son engagement pour l'année financière 2001 concernant son programme « Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

DE respecter les échéanciers budgétaires des villes concernant les programmes de subvention en vigueur en transmettant les modifications dans des délais raisonnables.

ADOPTÉ

2001-11-514

OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** à Opération Nez rouge, somme représentant la contribution de l'organisme, année 2001.

ADOPTÉ
05 NOVEMBRE 2001

2001-11-515

**CESSION DE DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE
MOTONEIGE À « LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR
PERMANENT INC. »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le document « Cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige » tel que rédigé sauf en ce qui concerne l'article C.2.

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit document de cession d'un droit de passage.

ADOPTÉ

2001-11-516

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN, SERVICE DES
LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Bertrand Bradette, à titre d'homme d'entretien surnuméraire, au taux de 11.05 \$ de l'heure, selon la convention collective en vigueur, pour les heures réellement travaillées et ce, pour un nombre maximum de 15 heures par semaine, selon les besoins.

ADOPTÉ

2001-11-516

EMBAUCHE D'UN SPÉCIALISTE DE TAICHI

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
05 NOVEMBRE 2001

D'embaucher Monsieur Sylvain Lagacé, dans le cadre des activités de loisirs offertes aux citoyens, afin de donner des cours de taichi, pour la période du 19

septembre au 12 décembre 2001, à raison de 1 heure et demie par semaine, au taux horaire de vingt - huit dollars et soixante sous. (28.60 \$)

ADOPTÉ

2001-11-517

CHANGEMENT D'ÉCHELON SALARIAL

ATTENDU le rapport déposé par la direction ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à Madame Marie-Jérôme Hanoul une augmentation d'un demi échelon, soit entre l'échelon 1 et 2 de la classe 2, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2001.

ADOPTÉ

2001-11-518

**EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE POUR EFFECTUER LE
NETTOYAGE DES BASSINS DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT
DES EAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Pascal Ménard afin de procéder au nettoyage des réserves et bassins d'eau

ADOPTÉ

05 NOVEMBRE 2001

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 OCTOBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès verbal.

N. M.

DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST, TENUES
LES 21 JUIN, 16 AOÛT ET 20 SEPTEMBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

2001-11-519

**DEMANDE D'AMENDEMENT AUX NORMES DE LOTISSEMENT DU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska exige un minimum de 5 ha pour un lotissement minimum en zone verte (zone protégée par la Commission de Protection du Territoire Agricole) ;

ATTENDU QUE le lotissement minimum requis pour construire une résidence dans un secteur non desservi dans une zone urbanisée est de 3000 m² ;

05 NOVEMBRE 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de madame Lina Mandréa Pelletier et monsieur Régis Pelletier du 572, chemin Perreault afin d'amender le schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Yamaska pour permettre l'aliénation et le lotissement en zone protégée, de parcelle de terrain d'une superficie minimum de 3000 m² pour des usages à d'autres fins qu'agricole.

ADOPTÉ

N. M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Madame Pauline Quinlan informe les citoyens qu'il n'y a pas eu de développement récent dans le dossier des regroupements municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Roger Bourque commente les éditoriaux de Monsieur Gilles Jourdain publiés dans les deux dernières éditions de l'hebdomadaire Le Guide. Il demande ensuite où la Ville prend son argent pour réaliser tant de projets. Il souligne que la valeur de sa propriété a augmenté dans le dernier rôle d'évaluation.
- Monsieur Yves Gosselin souligne que, depuis sa dernière intervention en août dernier, il n'y a pas eu d'intervention concernant l'abatage d'arbre sur les rives du ruisseau Wright. Il s'informe sur le projet de vidange des fosses septiques. Il demande que le terrain « Fortin » soit mieux aménagé. Il aimerait que les ruisseaux soient identifiés par une affiche indiquant leur nom.
- Monsieur Jérôme Lombart informe le Conseil de son altercation avec Monsieur Bernard Boileau.
- Monsieur Normand Paré s'informe sur le service des loisirs. Il s'interroge sur le fait que, durant les soirées du Club d'âge d'or, une personne de la Ville soit sur place pour faire de la surveillance. Il demande pourquoi la Ville n'a pas fait appel qu'à des contracteurs locaux pour effectuer le déneigement des édifices publics.

05 NOVEMBRE 2001

- Monsieur Bertrand Côté s'informe sur la tenue du déjeuner lors de la visite de D^r Andrew Michael Cohill.

- Monsieur Gagné de Les entreprises Gagné et fils, demande pourquoi la Ville est retournée en soumission pour les petits contrats de déneigement.

- Monsieur André Racicot s’informe sur le même sujet.

- Monsieur Robert Désourdy demande que les ordres du jour soient inscrits sur le site WEB dès leur confection. Il s’interroge sur la largeur des nouvelles rues en soulignant les coûts d’entretien engendrés par une telle largeur. Il s’informe sur les sujets 7.11, 7.13 et 7.14 de l’ordre du jour. Il demande quand se fera la révision du règlement d’affichage. Il demande quand se fera le prolongement de la piste cyclable La villageoise. Il s’informe sur le sujet 8.3 de l’ordre du jour et fait des commentaires sur les fusions municipales.

2001–11–519

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER